



## Association EMMAÜS

Siège Social : 32 rue des Bourdonnais 75001 Paris

Tél : 01.44.82.77.20/ Fax : 01.40.28.04.26

Site : [www.emmaus.asso.fr](http://www.emmaus.asso.fr)

Association régie par la loi de 1901

JO du 17 Mars 1954

adhérente à Emmaüs France

## Association EMMAÜS C .H.U LE STADIUM "La Chapelle"

63, rue de la Chapelle

75018 PARIS

E-mail : [lachapelle@emmaus.asso.fr](mailto:lachapelle@emmaus.asso.fr)

Tel: 01 77 37 39 95 fax:01 53 26 61 95

**PROJET D'ETABLISSEMENT**

## **I INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

L' ASSOCIATION EMMAUS DONT LE SIEGE SOCIAL SE SITUE 32 RUE DES BOURDONNAIS GERE DANS LE CADRE D UNE ASSOCIATION LOI 1901 PLUSIEURS CENTRE D HEBERGEMENTS D URGENCE DONT LE CENTRE LE STADIUM CHAPELLE OUVERT DEPUIS 01 AOUT 2008 NOUS AVONS OUVERT NOS LOCAUX EN 24/24 DEPUIS LE 13 FEVRIER 2009.

### **1 ORGANISME DEMANDEUR**

Association EMMAUS PARIS 32 rue des bourdonnais  
Présidente : HELENE DELACROIX.

### **2 . STATUT DU DEMANDEUR**

ASSOCIATION LOI 1901

## **II TYPE DE PROJET**

Le centre EMMAUS STADIUM CHAPELLE a été crée le 01 AOUT 2008 avec le statut de centre d'hébergement d'urgence, il a été homologué depuis le 13 Février 2009 en CHU 24/24.

## **III PRESENTATION DU PROJET**

Le public du centre est un difficile amalgame ;de malades mentaux, de personnes, autour de la quarantaine précarisés depuis longtemps, et de vieillards de plus de 70ans, qui après plusieurs années de vagabondages ont perdu les repères sociaux élémentaires.(profil général des accueillis provenant du dispositif ATLAS) L'organisation générale du centre, sa convivialité, nous permet de constater depuis 2 mois une progression certaine, des mentalités vers plus d'autonomie, et de responsabilisation des uns et des autres, c'est une constatation banale ,néanmoins, nous pouvons parler d'un début de projection et de prise de conscience vers un projet à moyen et long terme, pour certains. C'est la mission de l'équipe sociale qui devrai être secondée par une équipe de jour (réduite aujourd'hui à 1 assistant socio-éducatif).La mise en route d'ateliers : informatique, cuisine, art thérapie, relaxation, s'organise , mais les fréquences de ses ateliers sont encore trop réduites par manque d'effectif, ce sont 3 stagiaires (fin de stages courant mai) qui en assurent la continuité pour le moment, en attente de financements.

## IV SPECIFICITE DU PROJET

Au vue du profil de notre public vous pouvez constater que la majorité de nos accueillis est un public vieillissant , avec de faibles ressources voir pas de ressources du tout ( pour les sans papiers), les possibilités d'orientation vers d'autres structures d'hébergements sont peu de chagrin en Ile de France, et la convivialité qui leurs permet de supporter les aléas de leur vie semée d'échecs et de déceptions sont un handicap supplémentaires en vue d'une installation en maison relais ou ils perdent leurs habitudes et leurs points de repère dans la cité, c'est un travail complexe auquel l'équipe nouvellement formée aura a relever le challenge. Nous demandons un passage en structure 24/24 qui permettra à nos aînés de pouvoir se reposer de se projeter à moyen et long termes et pour les plus âgés (78ans) de penser a leur vieillesse avec plus de sérénité.

## V DESCRIPTIF DETAILLE DE L ACTION

### 1. LE PUBLIC

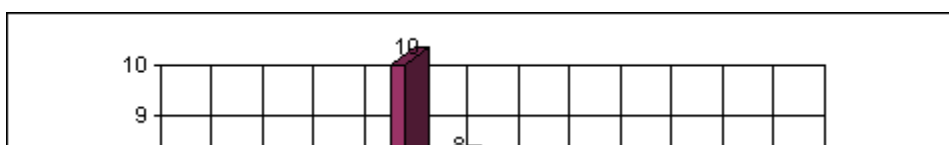
#### STATISTIQUES HEBERGES "LE STADIUM" PORTE DE LA CHAPELLE

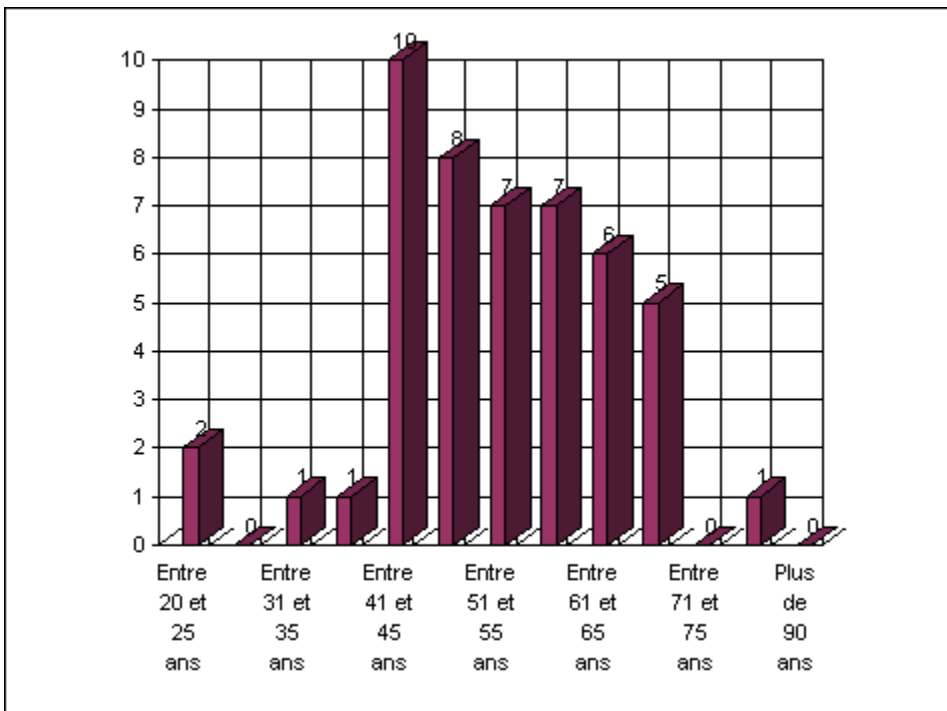
Etat des lieux fait sur 55 Personnes rencontrés au 10 dec 2008

#### D) ETAT CIVIL :

##### a) "Fourchette d'age des hébergés" :

Entre 20 et 25 ans	2
Entre 26 et 30 ans	0
Entre 31 et 35 ans	1
Entre 36 et 40 ans	1
Entre 41 et 45 ans	10
Entre 46 et 50 ans	8
Entre 51 et 55 ans	7
Entre 56 et 60 ans	7
Entre 61 et 65 ans	6
Entre 66 et 70 ans	5
Entre 71 et 75 ans	0
Entre 76 et 80 ans	1
Plus de 90 ans	0

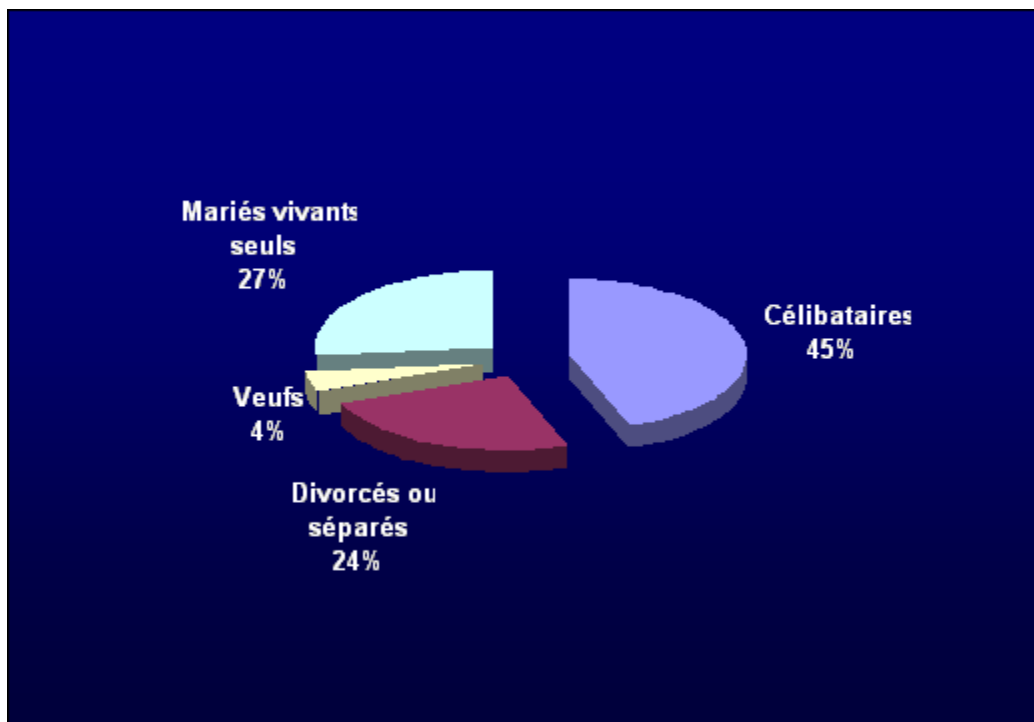




La moyenne d'âge constatée au sein de notre centre est de 51,71 ans. La personne la plus âgée a 78 ans et la plus jeune a 23 ans. Il est à noter que la plupart des personnes connaissent et fréquentent les centres d'hébergement depuis un certain nombre d'années, Nous pourrions aller jusqu'à dire qu'elles ont "vieilli" dans ces centres, confortées dans une certaine forme de "routine" et D'une vie en communauté qui semble les rassurer.

#### b) Répartition des personnes suivant le statut matrimonial :

Célibataires	20
Divorcés ou séparés	11
Veufs	2
Mariés vivants seuls	12



Lors des entretiens avec l'assistante sociale, les personnes hébergées au sein de notre centre évoquent leur divorce ou séparation avec beaucoup de souffrance. Certaines personnes parlent d'une phase de dépression, d'autres même d'internement en hôpital psychiatrique. Il semblerait donc que ce soit un événement prépondérant, déclencheur de leur précarisation. Les autres personnes sont veuves ou encore célibataires "par choix" mais n'évoquent pas de relations amoureuses. Il est à remarquer que la plupart n'ont plus de contact avec leur famille et sont donc en situation de rupture familiale. Ces observations étayent le fait que le manque de lien social est un facteur primordial de l'exclusion, faisant référence à la défaillance du réseau primaire\* :

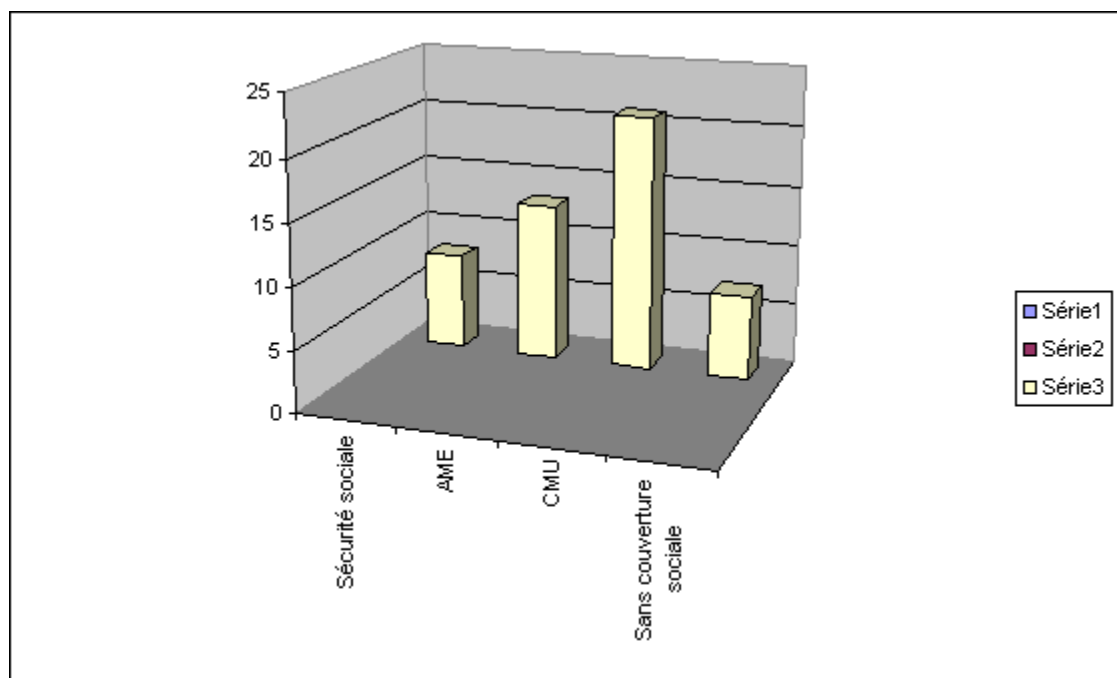
**(\*NB : Le réseau primaire se définit comme une entité microsociologique constituée d'un ensemble d'individus qui communiquent sur une base d'affinités personnelles, hors de tout contexte institutionnalisé. Le réseau primaire d'une personne comprend la totalité de ses liens sociaux de la vie sociale de la vie quotidienne (parents, amis, voisins, compagnons de travail ou d'école).**

5 personnes souffrent de problèmes psychologiques et/ou psychiatriques et/ou de problèmes d'addictions (alcool) soit 10,20%, cependant il convient de séparer la notion de troubles psychologiques et celles des addictions.

Parmi les individus hébergés au sein de notre centre, un certain nombre de personnes ayant déjà été internés en hôpital psychiatrique sont néanmoins capable de se maintenir dans une réalité ; ils peuvent effectuer des tâches quotidiennes et des démarches administratives, D'autres semblent présenter à travers leurs comportements (absences d'hygiène, paranoïa, délires, asocialité, agressivité latente...) des pathologies beaucoup plus importantes pour mériter une consultation spécialisée et une orientation vers des soins psychiatriques.

## 2 COUVERTURE SOCIALE :

Sécurité sociale	8
AME	13
CMU	21
Sans couverture sociale	7

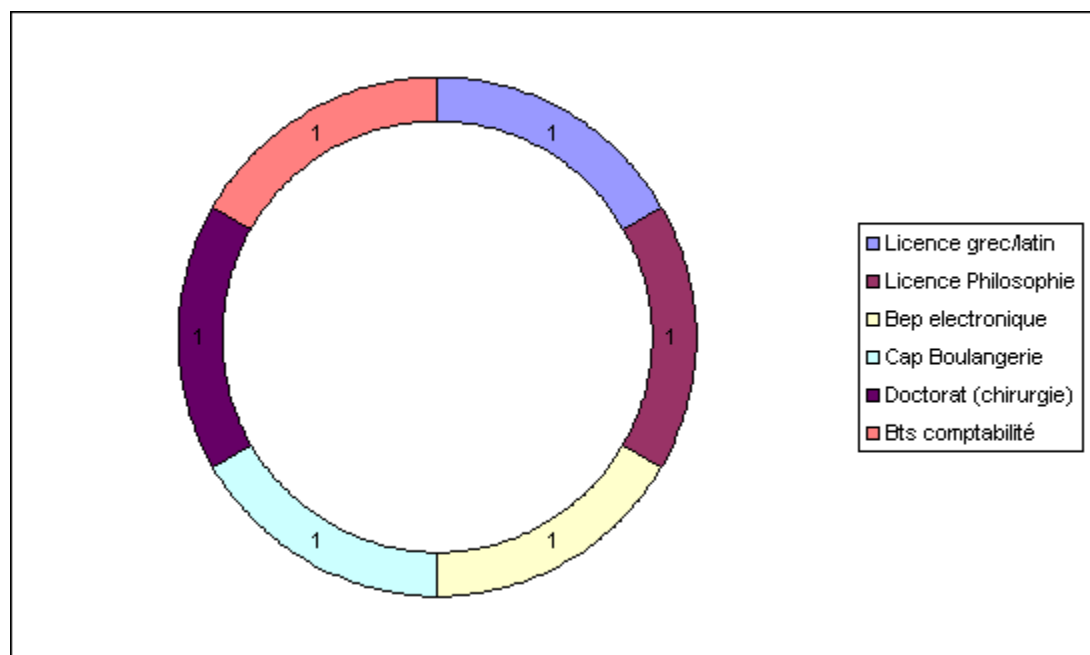


L'accès au soin est assuré quelque soit la situation administrative de la personne grâce à l'AME ,à partir de 3 mois de résidence en France. Les personnes qui n'ont pas de couverture sociale lors du premier entretien avec l'assistante sociale ont été informés de ce droit. Certaines envisagent de faire les démarches nécessaires pour l'obtenir. D'autres, en situation irrégulière craignent d'être repérées par les administrations.

L'AME est largement attribuées aux personnes ressortissantes de l'union européenne et notamment aux Roumains.

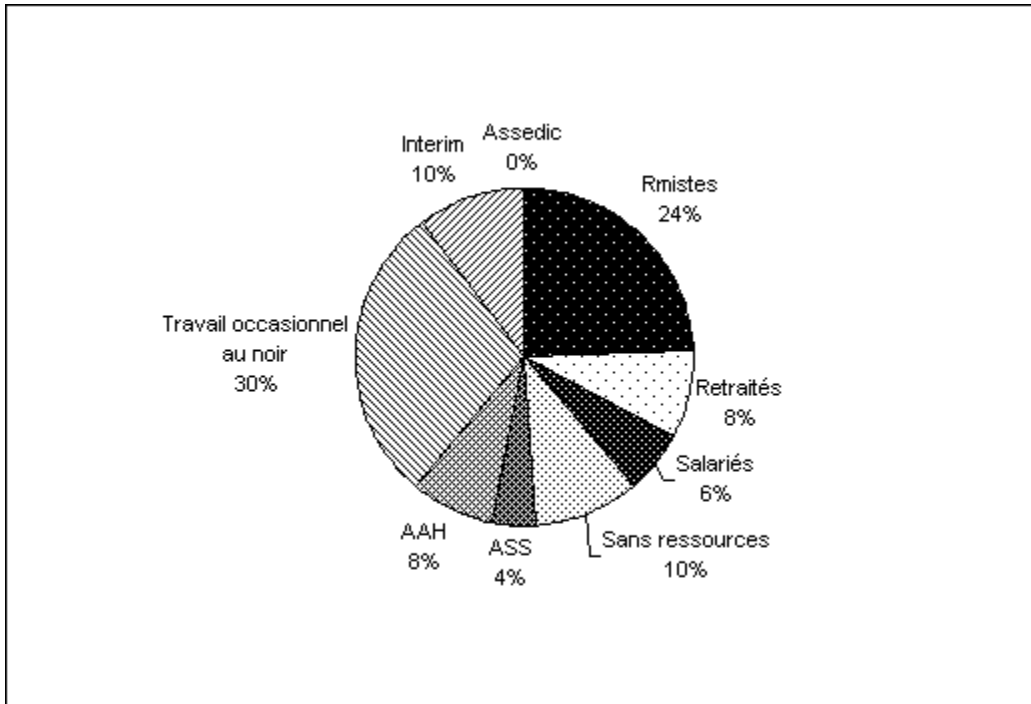
### **3 DIPLOMES RECENSES :**

Licence grec/latin	1
Licence Philosophie	1
Bep électronique	1
Cap Boulangerie	1
Doctorat (chirurgie)	1
Bts comptabilité	1



### **4 SOURCES DE REVENUS :**

Rmistes	12
Retraités	4
Salariés	3
Sans ressources	5
ASS	2
AAH	4
Travail occasionnel au noir	14
Interim	5
Assedic	0



24,48 % des personnes sont bénéficiaires du RMI et cela depuis de nombreuses années. La réforme du RMI du 18 décembre 2003 impose l'élaboration d'un contrat d'insertion qui est un engagement réciproque passé entre l'intéressé et le Président du Conseil Général qui doit lui donner les moyens de participer à une action d'insertion.

CONSTAT : les personnes ayant ouvert des droits RMI avant l'application de cette loi n'ont pas été concernées par cette réforme. Elle auraient du être convoquées régulièrement avec des objectifs à court terme. De ce fait, ces personnes sont très éloignées de l'emploi et sont angoissées à l'idée de reprendre une activité professionnelle.

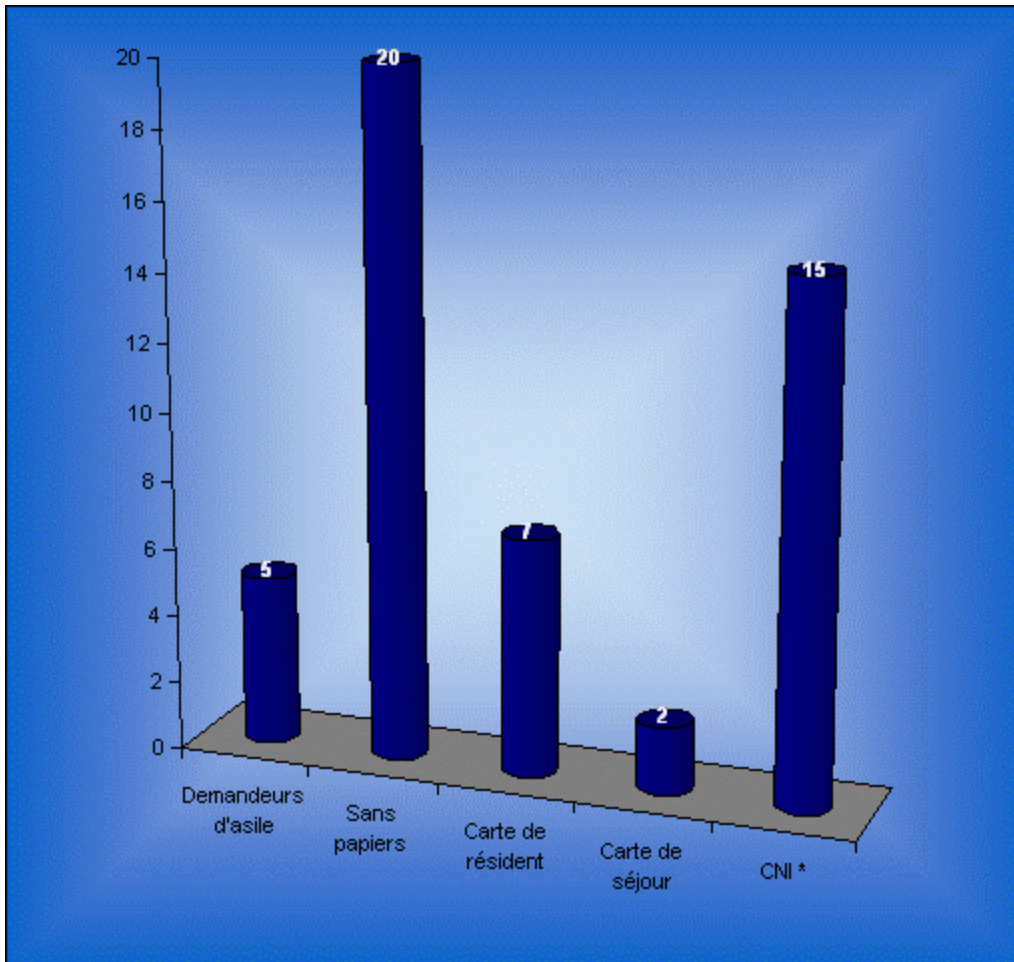
L'allocation adulte handicapé est mise en place pour les personnes présentant une situation de handicap physique ou mentale. Son montant est variable selon les ressources. Elle est versée aux personnes en situation régulière.

Le travail occasionnel au noir reste la seule alternative pour les personnes en situation irrégulière, demandeurs d'asile ou encore pour les personnes en attente de régularisation,

## **5 SITUATION ADMINISTRATIVE :**

Demandeurs d'asile	5
Sans papiers	20
Carte de résident	7
Carte de séjour	2
CNI *	15

\*carte nationale d'identité



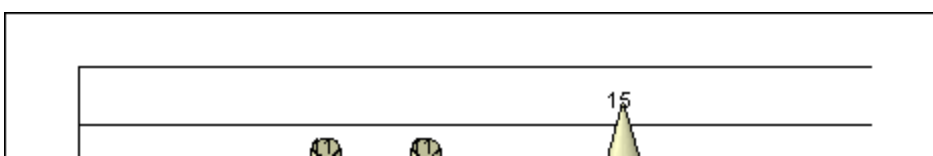
Les centres d'hébergement restent des refuges pour les personnes sans papiers. Etant dans l'impossibilité administrative de travailler et d'avoir des revenus réguliers, elles ne peuvent accéder à un logement pérenne.

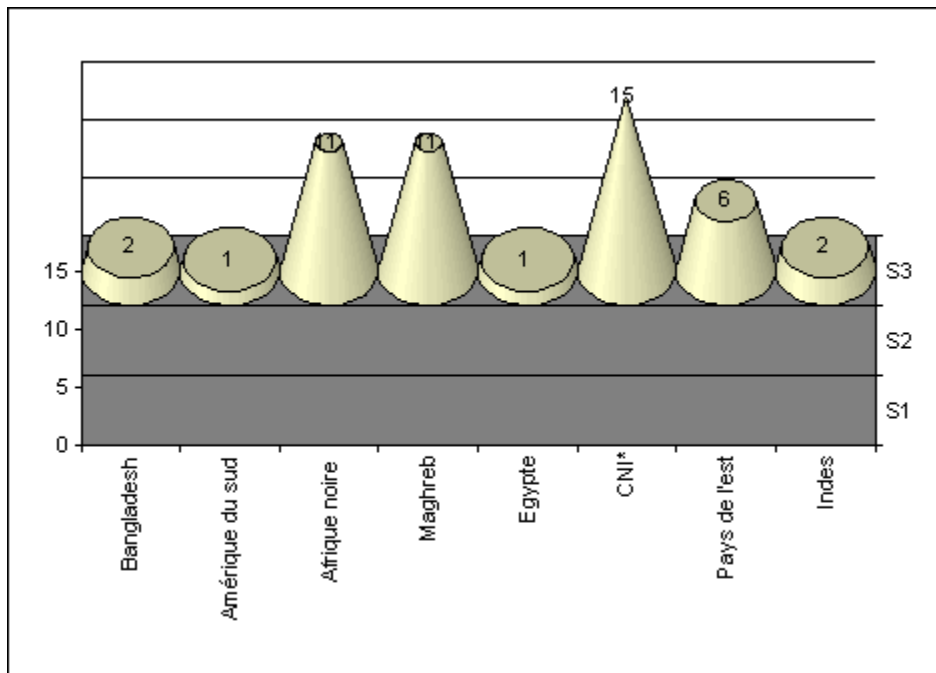
Les demandeurs d'asile ne parviennent pas à obtenir des place en CADA.

## **6 PROFIL DU PUBLIC PAR PAYS D'ORIGINE**

Bangladesh	2
Amérique du sud	1
Afrique noire	11
Maghreb	11
Egypte	1
CNI*	15
Pays de l'est	6
Indes	2

\*carte nationale d'identité





Les personnes ayant une carte nationale d'identité sont majoritaires. Ensuite, les personnes originaires du Maghreb et de l'Afrique Noire sont largement représentées. Leurs pays font parfois partie des anciennes colonies françaises. Certaines ont fui les conflits ethniques et le manque de démocratie, d'autres la pauvreté, quant à la présence des personnes venant des pays de l'Est, elle s'explique par le fait de l'adhésion à l'Union Européenne et par conséquent par l'ouverture des frontières.

## 2 ADRESSE DE L ACTION

63 rue de la chapelle  
75018 PARIS

## 3 DATE D'OUVERTURE

4 Aout 2008 en CHU  
3 Février 2009 en CHU 24/24

# VI MODALITE DE FONCTIONNEMENT

## 1 ACCEUIL DES HEBERGES

- amplitude horaire 24/24 depuis le 13 Février 2009.
- modalité d'admission

nous avons à notre effectif 8 places 115

50 places du dispositif ATLAS et 2 places en orientation interne à l'association

Depuis notre ouverture en 24/24 les places 115 sont ré attribués au dispositif 115 et les places libérés ancien dispositif ATLAS sont pourvus en interne par les autres centres de l'association qui nous proposent des candidatures internes.

## **2 ACCOMPAGNEMENT DES HEBERGES**

Les deux assistantes sociale du centre ont pour mission le suivi et l'accompagnement individuel de nos hébergés. Elles travaillent en journée, et en alternance deux soirées par semaine (14H/22H)

Elles se chargent du rétablissement des droits socio-médicaux administratifs et reçoivent les personnes avec une fréquence d'une fois par semaine

Les missions des assistantes sont transversales les différents domaines d'interventions sont les suivants :

### **L'accès aux droits :**

De nombreuses personnes ont renoncé à leurs droits ou n'ont aucun moyen de subsistance et ne savent pas qu'elles peuvent bénéficier de prestations sociales leur permettant d'envisager une réinsertion. Les assistantes sociales les informent sur les démarches et lorsque cela s'avère nécessaire peuvent les accompagner afin de les réinscrire socialement en évitant les échecs auxquels ils se sentaient prédestinés : Il s'agit par exemple de démarches pour obtenir le RMI, l'AAH, ou bien la carte solidarité transport.

### **L'accès aux soins :**

Alors que la souffrance psychique paraissait réservée au domaine médical, l'association a pris conscience que la souffrance psychique est une conséquence de la violence de la vie à la rue et qu'elle concerne de fait son accueil généraliste. Outre la présence régulière d'infirmiers psychiatriques dans de nombreux centres de l'association, des permanences « santé psychique », sont des espaces de parole mais aussi d'orientation. Les soins ont lieu dans les institutions spécialisées : hôpitaux, centres médico-sociaux (CMS), centres médico-psychologiques (CMP), centres médicaux mutualistes, médecins et spécialistes privés. Pour le pôle social du centre chapelle ; il s'agit également de faciliter l'accès aux soins ,en partenariat avec les PASS ou vers les services de médecins du monde.

### **L'orientation, le travail en réseau et le partenariat :**

En entretien individuel, l'Assistante sociale, analyse la situation globale de l'utilisateur afin de l'orienter au mieux (domiciliation ou insertion professionnelle), la mise en place d'un réseau partenarial de proximité nous permet d'optimiser notre accompagnement individuel

### **Les actions collectives :**

En partant d'une problématique commune (ex : l'alcoolisme) les assistantes sociales organisent la mise en place d'actions collectives, au sein de notre structure (prévention information).

## **3 MODALITE DE RESTAURATION**

Nous servons quotidiennement 60 petit déjeuners, 35 déjeuners et 60 dîners. les repas sont fournis par un prestataire de service

#### **4 MODALITE D HEBERGEMENT**

##### **COMPOSITION DE NOS LOCAUX :**

L'établissement se compose de 27 chambres réparties comme suit :

- 14 chambres de 2 lits avec lavabos.
- 3 chambres single avec lavabos.
- 5 chambres de 4 lits avec douches et WC.
- 3 chambres de 3 lits avec douches et WC.
- 2 salles de bains collectives.
- 5 WC dans les étages indépendants des chambres.
- 6 douches dans les différents étages indépendantes également.

**SOIT 60 PLACES D'HEBERGEMENT.**

Comme les chambres sont toutes à l'étage, et que l'établissement ne possède pas d'ascenseur nous ne sommes pas en capacité d'accueillir des personnes à mobilité réduite.

DEPUIS SON OUVERTURE LE CENTRE LE STADIUM LA CHAPELLE AFFICHE COMPLET. AVEC 11 SORTIES (1 orientation via un CHRS) 4 personnes en cure de soins ; 2 personnes ont quitté l'établissement pour convenances personnelles et 5 exclusions pour des problèmes de discipline, remplacés le jour même par le dispositif 115.

#### **5 ACTIVITES PROJETEES**

Un atelier informatique existe depuis le 10 mars 2008

Un atelier cuisine qui nous permet de mesurer l'autonomie de nos usagers fonctionne tout les vendredis.

Aujourd'hui des soirées conviviales a thème sont proposés tout les mois( déjà mise en place une soirée alcoologie, une soirée comte, des tournois dominos et cartes) nous projetons l installation d un atelier art thérapie et des activités randonnées bicyclettes, nous allons installer un Karaoké afin de favoriser l expression orale de nos accueillis

#### **6 DOCUMENT D'INFORMATION DES USAGERS ET INSTANCES DE CONCERTATION**

1. Une soirée de régulation des usagers est organisée tout les 45 jours.
2. vous trouverez ci-joint le règlement intérieur de l'établissement



Association

**EMMAÜS**

*Siège Social : 32 rue des  
Bourdonnais*

*75001 Paris*

*Tél : 01.44.82.77.20 /*

*Fax : 01.40.28.04.26*

*Site internet : [www.emmaus.asso.fr](http://www.emmaus.asso.fr)*

*Association régie par la loi de  
1901, JO du 17 Mars 1954, adhérente  
à Emmaüs France*

Le : \_\_\_\_\_

Mr : \_\_\_\_\_

Famille : \_\_\_\_\_

## Règlement intérieur du centre : le stadium.

63 rue de la chapelle.75018.paris  
Tel : 01 77 37 39 95.

### Art 1 : Admission

**LE CENTRE D'HEBERGEMENT:** Le STADIUM, a pour mission d'accueillir, d'héberger, d'accompagner et d'orienter des personnes isolées en grande difficulté sociale, dans le respect de leur dignité, intégrité, vie privée, intimité et sécurité. .

Votre admission est prononcée par le responsable du STADIUM suite à une orientation effectuée par votre référent social et/ou par le 115 de paris.

Lors d'un entretien d'accueil, il vous est remis un livret d'accueil, avec le projet d'établissement et l'organigramme de l'équipe, le règlement intérieur (*à signer dans un délai de 3 jours suite à votre admission*),

A l'occasion de cet entretien, une fiche signalétique est renseignée avec votre accord. Ces documents sont archivés dans votre dossier. Une carte d'hébergement individualisée est également remplie. Cette carte contenant l'adresse et les coordonnées du centre ne peut en aucun cas faire office de domiciliation. Vous devez déposer cette carte au bureau d'accueil dès que vous entrez dans le centre, et la reprendre dès que vous en sortez. Au verso de cette carte, sont inscrites les dates de rendez-vous que la travailleuse sociale fixera avec vous.

Dès votre arrivée, il vous est attribué une place d'hébergement individualisée qui restera inchangée tout au long de votre séjour. Cependant si nécessaire, le responsable peut réorganiser la distribution des places d'hébergement et vous attribuer une nouvelle place, dans la même chambre ou dans une autre chambre.

Au début et en fin de séjour, il est procédé à un inventaire du matériel mis à votre disposition. Vous disposez d'un mobilier vous garantissant hygiène, sécurité et privatisé. (*Un lit, un matelas- une armoire à morillon ou un meuble bas*). En cas de détérioration du mobilier, votre situation fera l'objet d'une évaluation par le responsable, et il vous sera demandé de participer à leur remise en état.

Dès votre première nuit, il vous est remis du linge de lit : une housse de protection de matelas ; une paire de draps en tissu ; une couverture et/ou une couette. Sauf exception, la housse doit rester en protection de votre matelas tout au long de votre séjour.

Il vous est demandé de vous présenter au centre, sauf

Lors de votre hébergement au centre, vous devez respecter quelques règles élémentaires en matière de sécurité :

- Il est strictement interdit de fumer dans le centre
- Il est strictement interdit de brancher et d'utiliser des appareils électro ménagers dans les chambres tels que : réchaud, bouilloire, . Seuls les chargeurs de téléphones portables et petit téléviseurs peuvent être branchés aux prises électriques situées dans les chambres (*et doivent être impérativement débranchés après utilisation*).

Il est vous est fortement conseillé de ranger vos affaires dans votre armoire et de la verrouiller à l'aide d'un cadenas dont vous devez vous munir. Dans le cas contraire, le centre déclinera toute responsabilité en cas de vol de vos effets personnels.

### Art 2 : Durée du séjour .

**Durée du séjour :** La durée de votre hébergement est déterminée avec votre accord, après évaluation de votre situation, lors de l'élaboration de votre contrat de séjour avec la travailleuse sociale. L'équipe éducative et le responsable feront un bilan social de votre situation. Notre objectif étant de trouver des solutions d'accueil pérennes. Vous élaborerez avec l'assistante sociale du centre un projet de vie correspondant à votre situation, la mise en place de notre structure en 24/24 nous offre la possibilité de prolonger votre séjour tant qu'une solution durable ne sera pas trouvée. (sous réserve d'une exclusion pour faute grave/cf. : ARTICLE 12.)

### Art 3 : Horaires de fonctionnement

- 7h00 : Réveil.
- 7h00 -8h00 : Petits déjeuners (*9h00 : fermeture de la cuisine*).
- Après midi activités et démarches accompagnées . 19h 20h : diner
- 21h: Animations – détente - TV

Du Lundi au vendredi, le réveil est assuré à 7h00 par

exception, avant :

- **23h00** : Du lundi au jeudi.
- **24h00** ; samedi et jours fériés sur autorisation du permanent de nuit.

**Au-delà de ces horaires, vous devez veiller à ne pas troubler la tranquillité et/ou le sommeil de l'ensemble des hébergés** (*Ne pas allumer la lumière, ne pas prendre une douche, ne pas écouter votre mp3, ne pas téléphoner dans la chambre...*).

Vous devez prévenir les auxiliaires socio éducatifs de nuit si vous vous trouvez en retard ou dans l'impossibilité de vous rendre au centre. Tout retard ou absence sont transmis à la travailleuse sociale

## Art 4 : Accompagnement social

**Les actions d'animation** : au cours de votre séjour, vous pouvez participer à un ensemble d'activités (*ainsi qu'à leur élaboration et mise en œuvre*) visant à favoriser votre accès à la culture et à la citoyenneté (*jeux de société, soirées DVD thématiques, sorties via Culture du Cœur...*).

Ces actions se déroulent selon la disponibilité de l'équipe et en fonction de plannings établis avec les personnes hébergés.

**Les actions de prévention** : Des actions de prévention santé sont régulièrement organisées au centre (*Santé nutrition, Manger Bouger, Alcoologie, massage...*)

Votre participation à ces moments d'information et de partage, voire de bien être, est fortement recommandé

**Les entretiens d'évaluation sur rendez-vous**: ces entretiens sont organisés régulièrement avec pour objectif :d'évaluer l'état d'avancement de votre parcours social et de vous soutenir au mieux dans vos démarches

## Art 5 : L'entretien du lieu de vie

**Au cours de votre séjour, il vous est demandé de participer à l'entretien de votre chambre** (*places individuelles et salle de bains*) et de certains espaces collectifs (*couloirs, salle commune et cuisine*).Vous devez vous engager dans ces activités d'entretien, de ménage et de rangement selon votre disponibilité (

**Pour assurer l'entretien des locaux, vous devez vous organiser avec les personnes avec lesquelles vous partagez ces différents espaces.** Si nécessaire, la travailleuse sociale établira avec vous un planning organisant ces activités. Ce planning sera alors affiché dans chaque chambre. Vous pouvez solliciter l'équipe pour obtenir le nécessaire matériel pour effectuer ces activités (*sceau, balai, serpillières, produits d'entretien, gants...*)

## Art 11: L'entretien du linge

Le nettoyage du linge est à votre charge à l'extérieur de l'établissement.

**Le nettoyage de vos draps, de votre taie d'oreiller et de votre couverture et/ou couette est organisé selon un planning établi.** Vos draps sont nettoyés tous les 3 semaines et vos couvertures et/ou couettes tous les 5 mois. Lorsque vous remettez à l'équipe votre linge de lit (*qui doit être plié*) et lorsque il vous est remis un change complet en retour, vous devez émerger un document récapitulatif. Sauf exception, il ne vous est pas délivré

**l'auxiliaire socio éducatif..** Des exceptions peuvent être faites si par exemple vous travaillez de nuit ....

**La confidentialité – l'accès à vos documents** : votre accompagnement se fait dans le respect de la confidentialité des informations vous concernant.

Durant votre séjour, l'accès à toute information ou document relatif à votre prise en charge vous est assuré.

**Le droit à l'information** : Vous pouvez avoir accès à l'information sur vos droits fondamentaux, et concernant les voies de recours mis à votre disposition.

**Un avenant au contrat initial**: Si nécessaire, au terme de la durée prévue dans votre contrat initial (a priori 6 mois), un avenant peut être finalisé : il précisera vos objectifs et les prestations adaptées à votre situation dans son évolution.

**L'accompagnement social réalisé au centre, est coordonné avec votre suivi social associatif et de droit commun.**

## Art 6 : Conseil de la vie sociale

**Vous êtes amené à participer aux conseils de la vie sociale** organisés au moins 4 fois par an, dans l'objectif de vous associer au fonctionnement du centre en tant que bénéficiaire des prestations, acteurs de votre parcours et citoyens.

**Votre participation peut également s'exercer** par l'institution de groupes d'expression, par l'organisation de consultation de l'ensemble des personnes accueillies et/ou par la mise en œuvre d'enquête de satisfaction.

## Art 7 : Les repas.

**Il vous est demandé de participer à la mise en place de ces repas.**

**Au terme de votre repas, vous devez desservir la table, faire et ranger votre vaisselle.** Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, aucun produit alimentaire ne peut être stocké dans les chambres.

**Pour des raisons d'organisation, il vous est demandé de vous inscrire auprès de l'équipe si vous souhaitez déjeuner au centre,** (*un document hebdomadaire est établi et mis à votre disposition dans le bureau*)

## Art 8 : Les visites

**Les visites et l'hébergement de toute autre personne ne sont pas autorisés dans les chambres que vous occupez.** Cette stricte interdiction vise à protéger l'intimité et la sécurité des autres personnes hébergées.

**Cependant en fonction de la disponibilité de l'équipe, les visites peuvent avoir lieu dans la salle commune,** préalablement d'en avoir informé l'équipe éducative.

## Art 9: L'usage des clés

**Pour accéder à leur chambre, les résidents devront retirer leurs clefs.**

**Avant chacune de leur sortie, les résidents doivent**

de linge en dehors des dates prévues.

Il est strictement interdit de laver son linge dans les salles de bains et/ou de le faire sécher sur les radiateurs.

## Art 12 : Fin de prise en charge

L'établissement prononce la fin de votre prise en charge en cas de votre part :

- d'un départ volontaire (*prise en charge arrivant ou non à son terme, suivie ou non d'une admission dans un établissement spécialisé...*)
- d'absences injustifiées (*Toute absence injustifiée de plus de 48h entraînera la fin de votre prise en charge. Vous serez informés par écrit de cette décision prise par l'ensemble de l'équipe*).
- d'un non respect des règles élémentaires en matière de sécurité (*Voir article : interdiction de fumer...- si vous détériorez les installations électriques, d'alarme, de protection incendie...votre renvoi immédiat sera prononcé par le responsable*).
- d'un non engagement dans votre accompagnement (*Si vous ne respectez pas votre contrat et le règlement intérieur,*
- d'actes de violences ou d'incivilité : (*Si vous adoptez des comportements violents et/ou dangereux envers les personnes accueillies ; l'équipe et/ou la structure, votre renvoi sera prononcé par le responsable. Selon la situation, votre renvoi peut être, soit immédiat, soit différé dans un temps allant de quelques jours à quelques semaines*).
- De conduites additives (*Si vous détenez, consommez et/ou faites commerce au centre de substances illicites, de médicaments et/ou d'alcool, votre renvoi sera immédiat.*)

déposer leur clé au bureau en présence d'un membre de l'équipe

## Art 10 : Le téléphone

Vous ne pouvez utiliser le téléphone du bureau d'accueil qu'en présence d'un membre de l'équipe (*les appels vers les numéros 06 ou 08 ne seront pas autorisés*)

## Art 13 : La télévision

A votre demande la télévision peut être allumée de 7h00 à 10h00, de 12h00 à 13h00 et de 19h00 à 23h00,

Le choix des programmes doit faire unanimité entre les personnes hébergées.

Au terme de ces moments, vous devez impérativement participer à l'entretien et au rangement de cet espace TV.

## Art 14: La bagagerie

Au cours de votre hébergement, une consigne des bagages les plus volumineux peut être envisagée en fonction de nos disponibilités (*Il vous est demandé d'essayer en premier lieu de les entreposer sur votre armoire*)

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est strictement interdit d'entreposer des bagages et/ou des objets divers dans les chambres.

Au terme de votre séjour, vous pouvez laisser quelques bagages en consigne. Vous devez vous engager par écrit à venir chercher vos bagages dans un délai d'un mois. Au-delà de cette période, votre consigne ne sera plus assurée.

Le centre décline toute responsabilité en cas de détérioration et/ou de vol de vos bagages pendant ces temps de dépôt.

LES ANIMAUX NE SONT PAS AUTORISÉS  
DANS LE CENTRE AU VUE DES RÈGLES  
D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ.

## **7 MODALITÉS DE SORTIE**

Comme nous avons un public vieillissant (âge moyen 52 ans), nous mettons en place un suivi individualisé avec une priorité sur les personnes de plus de 70 ans, des orientations vers (deux personnes) des associations intermédiaires qui proposent des emplois partiels en vue d'une remise à l'emploi. Il est important de préciser que nous poursuivrons notre accompagnement dans un temps limité après le départ de notre centre

## VII LES MOYENS

### 1 descriptif du personnel

**Tableau effectif aujourd ' Hui**

NOM	PRENOM	EMPLOI	E.T.P.	Total Arrondi	Contrat	Catégorie	REMARQUES
		CHEF DE SERVICE	1,00	39 760	I	CADR	
		ASSITANTE SOCIALE	1,00	29 200	I	EMPL	
		ASSITANTE SOCIALE	1,00	29 000	I	EMPL	
		AUXILIAIRE SOCIO-EDUCATIF SD	1,00	21 000	I	EMPL	Etp en + 24h/24h
		AUXILIAIRE SOCIO-EDUCATIF SD	1,00	24 140	I	EMPL	
		AUXILIAIRE SOCIO-EDUCATIF SD	1,00	21 010	I	EMPL	
		AUXILIAIRE SOCIO-EDUCATIF SD	1,00	20 440	I	EMPL	
		PERMANENT	1,00	21 450	I	EMPL	
		PERMANENT	1,00	21 430	I	EMPL	
		PERMANENT	1,00	21 360	I	EMPL	
			10,00	248 790			4 compagnons

Ce premier tableau représente l effectif actuel avec l embauche actuel d un auxiliaire socio-éducatif que vous nous avez accordé en février 2009.

Le second tableau représente l effectif souhaité avec un auxiliaire socio-éducatif supplémentaire et un moniteur éducateur qui nous permettrait de poursuivre notre travail en cohérence avec le projet

**Tableau effectif 24/24 prévisionnel**

NOM	PRENOM	EMPLOI	E.T.P.	Total Arrondi	Contrat	Catégorie	REMARQUES
		CHEF DE SERVICE	1,00	39 760	I	CADR	
		ASSITANTE SOCIALE	1,00	29 200	I	EMPL	
		ASSITANTE SOCIALE	1,00	29 000	I	EMPL	
A EMBAUCHER		MONITEUR EDUCATEUR	1,00	25 000	I	EMPL	Etp en + 24h/24h
		AUXILIAIRE SOCIO-EDUCATIF SD	1,00	21 000	I	EMPL	Etp en + 24h/24h
A EMBAUCHER		AUXILIAIRE SOCIO-EDUCATIF SD	1,00	21 000	I	EMPL	Etp en + 24h/24h
		AUXILIAIRE SOCIO-EDUCATIF SD	1,00	24 140	I	EMPL	
		AUXILIAIRE SOCIO-EDUCATIF SD	1,00	21 010	I	EMPL	
		AUXILIAIRE SOCIO-EDUCATIF SD	1,00	20 440	I	EMPL	
		PERMANENT	1,00	21 450	I	EMPL	
		PERMANENT	1,00	21 430	I	EMPL	
		PERMANENT	1,00	21 360	I	EMPL	
			12,00	291 080			5 compagnons

## 2 BUDGET PREVISIONNEL

ASSOCIATION EMMAUS			
nom du service	La Chapelle 24h/24h		
	compte de résultat	BP 24h/24h	remar
n° compte	intitulé de compte		
70660000	Participation financière des usagers	0	
70880000	Autres participations	0	
	<b>PARTICIPATION DES USAGERS</b>	<b>0</b>	
74100000	Subventions DDASS	976 932	
74200000	Subventions DASES	0	
74200001	Subventions FAP	0	
74200002	Subventions ACSE	0	
74200003	Subventions CAF	0	
74200004	Autres subventionneurs	0	
74200005	Financeurs divers	0	
	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>976 932</b>	
75400000	Participation Association	0	
	<b>DONS LEGS</b>	<b>0</b>	
	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>976 932</b>	
60610100	Eau	9 600	+20%
60610200	Gaz Electricité	16 000	
60611000	Carburant	0	
60612000	Fuel Chauffage	0	
60620000	Fournitures médicales	0	
60621000	Hygiène Santé	2 500	
60621100	Hygiène Santé des compagnons	600	
60623000	Alimentation	151 658	Hyp 24-24 hors Atlas : + 55% des hébergés à déjeuner / 100% dîner et Hyp 24-24 avec Atlas : + 100% petit déjeuner / 40% déjeuner / 10 repa
60623100	Alimentation des compagnons	1 825	
60625300	Linge	2 000	
60625400	Linge des compagnons	240	
60631000	Produits d'entretien	9 000	
60632000	Petit matériel	5 000	
60632100	Matériel pédagogique	0	
60633000	Habillement du personnel	0	
60640000	Fournitures de bureau	1 000	
	<b>ACHATS</b>	<b>199 423</b>	
61220000	Crédit-bail	0	
61320000	Location immobilière et charges	102 000	
61350000	Location voiture	0	
61520000	Entretien réparations	8 500	
61560000	Maintenance informatique	852	
61600000	Assurances	1 300	
61700000	Etudes Recherche	0	
61810000	Documentation	600	
	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>113 252</b>	

62140000	Personnel extérieur	0	
62200000	Honoraires	3 000	
62300000	Publication Relations Publiques	200	
62510000	Déplacements du personnel	700	
62512000	Transport des résidents	500	
62512500	Transport en communauté	0	
62556500	Frais de réunions	600	
62560000	Missions Réceptions	700	
62610000	Affranchissements postaux	300	
62620000	Téléphone	4 248	20%
62700000	Services bancaires	100	
62800000	Prestations extérieures	0	
62805000	Prestations vêtements	200	
62810000	Cotisations	1 000	
62820000	Blanchisserie	9 500	
62841000	Frais de recrutement	0	
62881000	Loyers Hôtels	0	
	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>21 048</b>	
63110000	Taxes sur salaires	36 832	
63513000	Taxe d'habitation Impôt foncier	0	
63540000	Autres taxes	1 183	
	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>38 015</b>	
64111000	Appointements	295 840	+3 Etp (1 Assistante sociale / 2 Auxiliaires Socio éducatifs)
64511000	Charges sociales	134 810	
64750000	Autres charges sur salaires	17 159	
64810000	Formation des salariés	0	
	<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>447 809</b>	
65560000	Frais de siège et de gestion	81 960	
65810000	Animation	5 000	+1,5K animation
65810100	Animation des compagnons	660	
65820000	Vie sociale	2 000	
65820100	Vie sociale des compagnons	1 380	
65830000	Frais de stagiaires	4 800	
65835000	Frais et formation de bénévoles	0	
65880000	Frais de compagnons	39 885	+1 Compagnon
65885000	Interventions solidaires des compagnons	7 200	
	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>142 885</b>	
68112000	Dotations amortissements	14 500	
	<b>DOTATIONS</b>	<b>14 500</b>	
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>976 932</b>	
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0</b>	

Prix à la place par nuit en euros	44,6
Nombre de places	60
Nombre de jours d'ouverture	365

## **PARTICIPATION DES USAGERS**

Plus de 50% de nos accueillis sont sans ressources

Soit qu'ils n'aient pas réactualisés leurs titres de séjours d'autres sont sans papiers ou ressortissants de l'union européenne (Pologne, Roumanie) quant au public 115 ils sont pour la plupart bien loin de l'insertion et en rupture de RMI pour ceux qui ont des papiers en règles, force de constater que le public ex Atlas qui compose 80% de notre effectif avait un suivi très sporadique en conséquence, nous n'avons pas demandé à ce jour de participation financière aux accueillis.

## **3 CARACTERISTIQUES DES LOCAUX**

Nous disposons d'une grande salle conviviale au rez de chaussée de deux bureaux ( un pour le responsable et un autre pour les deux assistantes sociales) les permanents de nuit ont un bureau installé dans la salle conviviale et nous ne disposons pas de bureau pour l'équipe de jour( ceci sera possible des notre installation au nouveau centre Peirere)

Les chambres des accueillis sont disposées comme telles, avec lits individuels, des chaises et nous n'achèterons pour l'instant que quelques meubles car l'accent est mis sur la future installation au centre Peirere. Néanmoins quelques chambres disposent de placards individuels

Nous avons fait installer des doubles rideaux à toutes les chambres car elles ne disposent pas de volets.

14 chambres de 2 lits avec lavabos.

3 chambres single avec lavabos.

5 chambres de 4 lits avec douches et WC.

3 chambres de 3 lits avec douches et WC.

2 salles de bains collectives.

5 WC dans les étages indépendants des chambres.

6 douches dans les différents étages indépendantes

Nous avons équipés une cuisine avec des chambres froides conséquentes, un four chauffe -plats et un équipement simple .qui nous permet d'animer un atelier cuisine hebdomadaire.

Une lingerie est également opérationnelle pour l'entretien du centre (une machine à laver semi professionnelle)

Une cave de stockage pour les draps, l'alimentation et les produits d'entretien se situe en sous sol.

## **VIII PARTENARIAT**

Les deux assistantes sociales du centre ont pris des contacts avec les différents dispositifs Parisiens notamment dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement et nous sommes en lien avec le dispositif Atlas afin d'assurer au mieux la continuité des projets mis en place antérieurement, le service psychiatrique participe de manière sporadique à des soirées mais nous sommes en difficulté pour trouver des solutions pérennes aux accueillis qui ont des problèmes psychiatriques et sont bien souvent dans le dénie de leurs problématiques, des contacts et des échanges sont en place avec l'association ARES ainsi qu'en interne avec les différents dispositifs de l'association

## IX EVALUATION

Le centre d'hébergement a pour mission dans le cadre de l'urgence sociale, de répondre à une nécessité de mise à l'abri immédiate d'un public en difficulté sociale et en rupture d'hébergement

\* « L'hébergement d'urgence 24/24 correspond à l'accueil de personnes qui demandent un hébergement immédiat (Schéma régional de l'accueil et l'hébergement et de l'insertion en Ile de France : Juin 2004 SAHIP 2002 référentiel National Mars 2005, plan d'action renforcé pour les sans-abri Janvier 2007, droit au logement opposable 27janvier 2007

\* Au sein de l'Association Emmaüs, les établissements d'hébergement d'urgence sont considérés comme « une réponse structurée apportée aux personnes hébergées quant à la sécurité, les prestations humanitaires, les débuts de réponses sociales et les orientations personnalisées (A.E : Département hébergement d'urgence 22/06/04)

A moyen terme nous pensons pouvoir trouver des solutions d'hébergements en maison de retraite pour les six accueillis qui ont plus de 70 ans, néanmoins l'élaboration des dossiers s'avèrent fastidieuse car pour la plupart d'entre eux ils ont perdus toute trace de leurs parcours professionnels, nous travaillons en étroite collaboration avec les services de la direction sanitaire et sociale de paris afin de proposer des dossiers de demande cohérents.

Nous ne disposons pas aujourd'hui de pistes de solutions pour les personnes qui ont des problèmes psychiatriques, certains accueillis disposent de petites retraites et nous pensons pouvoir trouver des solutions dans des centres d'accueils tels que maisons relais ou CHRS en attente d'une place en maisons de retraites reste le problème des sans papiers et des personnes originaires de la CEE pour qui la solution de notre centre reste une issue sans avenir aujourd'hui. La majorité de notre population est âgé chronicisé a la rue depuis plusieurs années et a besoin de restaurer l'image de soi avant de pouvoir se projeter vers une autonomie réelle.

Le public 115, est un public particulièrement déstructuré stigmatisé par un parcours de vie ancien traumatisant qui additionne les addictions (drogue dure et alcool, stabilisés pour certains par de forte dose de produits de substitutions) aujourd'hui notre établissement a mis en place un mode de vie apaisant qui portera ses fruits dans quelques mois. Les assistantes sociales sont fortement mobilisées pour rétablir les droits de nos accueillis, ceux-ci qui survivaient avec le statut de victime de la société peuvent être moteur de leurs réinsertions, néanmoins leur vie traumatisée et leur parcours social en font encore des exclus marginalisés et le déclic qui leur permettrait d'être autonome a besoin de maturation.

Une moitié d'entre eux (les moins déstructurés participent activement aux différents ateliers et activités proposées aux seins de notre structure, nous pensons qu'ils seront les moteurs de l'évolution positive du dispositif que nous souhaitons mettre en place).